

**Motion adoptée à l'unanimité le 11 mai 2009
par la commission exécutive
du syndicat CGT CETE Nord-Picardie**

En rassemblant 1,2 million de personnes, les manifestations du 1er mai ont confirmé le haut niveau d'exaspération et la forte capacité de mobilisation du monde du travail dont témoignait déjà le succès considérable des journées de grèves et de manifestations des 29 janvier et 19 mars.

Le caractère exceptionnel de cette mobilisation pour un premier mai (il s'agit d'un des 1er mai le plus mobilisateur de l'après-guerre après celui de 2002) ne doit néanmoins pas masquer que le nombre de manifestants était sensiblement inférieur à ceux du 29 janvier et surtout du 19 mars. Les manifestations du 1er mai ne traduisent donc pas une montée en puissance du mouvement.

Le refus du gouvernement de céder aux revendications du mouvement social montre que les journées d'action ne permettront pas de le faire reculer si elles demeurent trop espacées dans le temps et sans dynamique ascendante.

Le risque est grand, si elles ne remportent pas de succès significatifs, qu'elles provoquent à terme épuisement et démobilisation des salariés.

Il convient désormais de franchir un cap. Il faut rapprocher progressivement les journées de grève et de manifestations comme cela avait été le cas lors de la lutte victorieuse contre le CPE. De même, le mouvement doit se doter d'un programme revendicatif chiffré de haut niveau comme cela a été fait aux Antilles. Il est essentiel enfin de tendre à une coordination nationale des luttes des salariés pour la défense de leur emploi (Continental, Mollex....)

- Dans ces conditions, la commission exécutive déplore qu'une nouvelle fois les initiatives de l'intersyndicale ne soient pas à la hauteur des enjeux.

En renvoyant aux initiatives locales le soin de décider des actions du 26 mai, l'appel du 4 mai morcelle la mobilisation alors qu'il faudrait au contraire la coordonner au niveau national.

Faute de grèves réussies la précédant, la manifestation du 13 juin risque de n'être qu'un baroud d'honneur avant la trêve estivale. Les manifestations le week-end sont loin, en effet, d'avoir démontré des capacités mobilisatrices comparables aux grèves.

- La CE regrette que dans les discussions de l'intersyndicale, la CGT n'ait pas, au lendemain du 1er mai comme au lendemain du 19 mars, porté l'exigence de rapides journées de grève. Elle aurait pu sur cette orientation trouver l'appui de FO, de la FSU et de Solidaires.

- La CE souhaite que le 26 mai soit une journée de grèves et de manifestations comme les 29 janvier et 19 mars. Elle demande notamment à la fédération de l'équipement et à l'UGFF de lancer un appel à la grève dans leurs champs respectifs.

- La CE demande à la confédération de proposer à l'intersyndicale l'organisation d'une journée de grèves et de manifestations le 4 juin.

- La CE prend acte de la volonté exprimée par l'intersyndicale le 4 mai

de préciser le contenu revendicatif de l'appel commun. Elle souhaite que figurent parmi les revendications :

- * L'augmentation du SMIC à 1 500 euros net
- * L'augmentation des salaires et des pensions de 200 euros comme cela figure dans les revendications de l'intersyndicale Haute-Loire
- * L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits.
- L'élaboration d'un statut du salarié garantissant notamment pendant les périodes de chômage le maintien de la rémunération au moyen d'un fonds de mutualisation financé par les entreprises.
- * L'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique